



# INFORMATION destinée aux particuliers souhaitant accéder aux déchèteries



Dès 2015, le Syndicat souhaite limiter les apports en déchèteries aux seuls usagers domiciliés sur son territoire .....

Imprimé par nos soins

Pour ce faire, des vignettes à coller sur votre pare-brise seront distribuées au sein même des déchèteries durant les mois de Janvier et Février 2015, sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile



Passez ce délai, vous pourrez retirer votre vignette en vous présentant directement au SMIPE – 1, Impasse Clé des Champs -Zone Industrielle La Petite Prairie à BOURGUEIL 37140 (tél.02.47.97.89.75).



## Collecte des pneumatiques

Nouveau en déchèteries à compter du 1/1/2015

Nous acceptons les pneumatiques usagés et déjantés provenant de véhicule léger :

- Véhicule de tourisme
- 4x4
- Camionnettes
- 2 roues (vélos, motos, scooters, trial)

Nous n'acceptons pas les pneumatiques usagés de :

- Poids lourds
- Pneus agraires
- Pneus issus de l'ensilage



**Attention :** les apports seront limités à 4 pneumatiques par usager